PF Magazine

PRÉSENCE FRANCOPHONE

Périodique destiné aux francophones de Leeuw-St-Pierre
Edité par « Présence francophone » et l'Association Culturelle de Leeuw-St-Pierre ASBL.

Pour les 65+ la gratuité est maintenue sur les véhicules de «De Lijn». Sur le réseau de la «STIB» c'est un peu plus compliqué mais, et en page 2, Lydie De Smet vous dit tout ce qu'il faut savoir sur le sujet.

PÉRIODIQUE TRIMESTRIEL * JANVIER / MARS 2014

29me ANNÉE – N° 113

aussi sur internet : www.leeuw-saint-pierre.be

Éditeur responsable : J. Cornand – Watermolenlaan 3 – 1600 Sint-Pieters-Leeuw

BUREAU DE DÉPÔT : BRUXELLES X – AGRÉATION N° P 204095

SÉNIORS

GRATUITÉ SUR LES TRANSPORTS EN COMMUN

Les habitants de la Région flamande âgés de plus de 65 ans bénéficiaient de la gratuité des transports en commun, c'est ainsi qu'une carte «Omnipas» leur était automatiquement envoyée dès leur 65ème anniversaire.
Cette carte permettait de voyager gratuitement tant sur les véhicules de «De Lijn» que sur ceux de la «STIB» à Bruxelles et ceux des «TEC» en Région wallonne.
Depuis peu cette gratuité n'est plus en application sur les réseaux «STIB» et «TEC». Par contre «De Lijn» maintient, sur son réseau, cet avantage pour les habitants de la Région flamande.
Les cartes «Omnipas» délivrées par «De Lijn» reprennent une date limite d'utilisation, généralement le 31 décembre 2012, mais «De Lijn» a décidé, fin 2012, de prolonger ces cartes pour une durée indéterminée. Ces cartes sont donc toujours valables sur le réseau «De Lijn» et ce en attendant un nouveau système.
Ce nouveau système c'est la carte «Mobib».

LA CARTE «MOBIB»

La carte «Mobib» est un nouveau support en plastique muni d'une «puce».
Depuis septembre, les premières cartes MOBIB ont été offertes aux personnes qui auront eu 65 ans en novembre.
En pratique les 65+ ont reçu, ou vont recevoir, une lettre dans laquelle il leur est demandé s'ils désirent recevoir une carte «Mobib». Dans cette lettre est également indiqué comment ils peuvent la demander et quels en sont les avantages.
Les 65+ continueront donc à voyager gratuitement, mais «De Lijn» demande un coût administratif de 5 euro pour la confection de la carte «Mobib».
Quand les 5 euro sont payés, l'abonné reçoit la carte «Mobib» via la poste, dans un délai de maximum 4 semaines, avec le mode d'emploi.

Tous les 65+ ne seront pas contactés en même temps. Ceci est réparti sur plusieurs mois et sur base de la date de naissance. Les 65+ qui n'ont pas encore reçu de lettre mais dont la carte «Omnipas» est déjà venue à échéance, peuvent continuer à utiliser cet «Omnipas» jusqu'à nouvel ordre.

ET POUR LA «STIB» ?

Pour des raisons budgétaires la «STIB» n'accorde plus la gratuité, sur son réseau, aux 65+ !
Donc, tant les habitants de Bruxelles que ceux de la Région flamande devront contribuer, par un montant forfaitaire, pour obtenir un abonnement annuel à prix réduit.

En pratique, si vous possédez déjà une carte «Mobib» délivrée par «De Lijn», comme vu ci-dessus, ou éventuellement par la «STIB» vous pouvez en plus obtenir un abonnement à la STIB au prix de 60,00 € par an.
Pour cela vous vous rendez au guichet «BOUTIK» à la station de Métro dans la gare du Midi, (ouvert du lundi au vendredi de 7:30 à 17:30), muni de votre carte d'identité et de votre carte «Mobib».

Si vous ne possédez pas encore de carte «Mobib» délivrée par «De Lijn», vous vous rendez au guichet «BOUTIK» dans la station de Métro dans la gare du Midi, muni de votre carte d'identité et d'une photo (format carte d'identité). La carte «Mobib» sera établie et on vous demandera 60,00 € pour l'abonnement annuel, plus 5 € pour la carte.

Voir aussi sur internet le site : www.stib.be/bootik-online.

STATUT BIM/OMNIO OU D'INTÉGRATION SOCIALE

Pour les bénéficiaires du statut BIM/OMNIO ou d'un revenu d'intégration sociale l'abonnement «STIB» est gratuit.
En plus des documents précités, il faut se munir d'une attestation de la mutuelle ou du CPAS qui certifie ce statut.
Il en coutera uniquement 5 € pour la confection de la carte.

Lydie de Smet

Pour tout renseignement complémentaire :
Lydie De Smet au 0474/499195 ou lydie.desmet@gmail.com.

LE CHATEAU COLOMA

Le château Coloma est certainement le site le plus prestigieux de notre commune.
Après une longue et coûteuse restauration il est devenu en 1992 le Centre Culturel communal de Leeuw-Saint-Pierre.
Mais son histoire remonte au XVI^{ème} siècle, vers 1515, lorsque fut édifié un bâtiment qui ne comportait pas les quatre tours d'angle que nous connaissons actuellement et dont les murs extérieurs étaient percés de meurtrières: les larges fenêtres du bâtiment actuel n'y seront aménagées que bien plus tard. Entouré d'une pièce d'eau, accessible par un pont-levis, le château Coloma était donc, comme son grand frère de Beersel, un château protégé par les moyens de l'époque. Le village de Leeuw se développera tout naturellement autour du château.
Deux cents ans plus tard le château fut, une première fois, entièrement rénové et ce que nous voyons aujourd'hui est d'ailleurs typique de l'architecture du 18ème siècle, comme les fenêtres que nous évoquions plus haut.

Au XVII^{ème} siècle le domaine appartenait à la famille Roose. La propriété sera, au fil du temps, transmise aux descendants et c'est Eugénie Roose, baronne de Leeuw, qui sera la dernière Roose qui en héritera. En effet elle se mariera en 1745 avec Charles Vital Alexandre de Coloma, Grand Chambellan de l'impératrice d'Autriche, Marie Thérèse. C'est de cette époque que le domaine porte le nom de Coloma.
Bien plus tard la succession du château aboutira à des cousins de la famille Coloma, les Comtes van der Dilft.

Au décès, en 1947, de sa dernière occupante, la Comtesse Antoinette Marie van der Dilft de Limbourg Stirum, le château sera transformé en pensionnat. En 1972 cet établissement fermera ses portes. Pour le château, déserté, commence alors une agonie qui aurait pu se terminer par sa destruction.
Finalement, et en 1984, l'administration communale rachètera la propriété à la famille Limbourg Stirum. Prix: 10.800.000 francs, soit environ 270.000 € ! Mais dans quel état se trouve la bâtisse!

Les indispensables travaux de restauration, longs et compliqués, vont durer des années avec quelquefois des péripéties inattendues comme par exemple l'effondrement presque total d'une des tour d'angle...

En septembre 1992 le travail est achevé et inauguré en grande pompe, et c'est normal car bien plus qu'une rénovation c'est une véritable reconstruction qui a été accomplie.
Au départ d'une presque ruine un bâtiment superbe a été reconstitué.
Après huit années le résultat est enfin là, le monument le plus important de la commune a été sauvé et c'est le patrimoine de tous qui ainsi a été préservé.

■

Ci-dessus : les écuries du château, rénovées et transformées en taverne

INFORMATION IMPORTANTE

DÉCHETS MÉNAGERS 2014

Comme annoncé dans le précédent «PF Magazine» - n° 112 octobre 2013 – des changements importants interviendront en 2014 dans les méthodes de collecte des déchets.

STATU QUO… OU PRESQUE

Le système des sacs poubelle obligatoires ROUGE et BLEU est inchangé, soit collecte hebdomadaire pour les ROUGE et par quinzaine pour les BLEU.
En ce qui concerne les sacs BLANC la collecte hebdomadaire est maintenue entre mi-mars et fin octobre 2014, en dehors de cette période – dite «chaude» - la collecte n'aura lieu qu'une semaine sur deux. Les dates exactes sont reprises dans le calendrier, par quartier, qui se trouve en fin de cette rubrique.
La collecte mensuelle «papier / carton» est maintenue.

APPAREILS ELECTRO-MÉNAGERS DÉCLASSÉS

Les appareils électroménagers déclassés comme: les vieux réfrigérateurs, téléviseurs, ordinateurs, imprimantes et autres cuisinières électriques doivent être déposés au centre dit de *recyclage* de TELEVIL, chaussée de Mons 386.
En principe gratuit.
Fermé dimanche et jours fériés.
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 10h à 17h30 et le samedi de 10h à 16h30.

DU NEUF

Changement notoire pour la collecte du verre.
Tout d'abord c'est le grand retour des «bulles» soit des petits conteneurs répartis dans les divers quartiers de la commune.
En principe une «bulle» par quartier, accessible en permanence.

Les emplacements prévus sont: Merselborre (Vlezenbeek), Gare de Ruisbroek, Maison communale, Eglise de Zuun, Parkplein (près des locaux de la police à Zuun) et Klein-Bijgaardenstraat (Negenmanneke).
Toutefois, la collecte du verre à domicile n'est pas (pas encore…) complètement supprimée mais ne sera plus mensuelle.

COLLECTE A DOMICILE DES ENCOMBRANTS

Jusqu'en 2013 la collecte à domicile des encombrants était gratuite et organisée six fois par an. Ici le changement est radical !
Cette collecte, qui sera désormais payante, n'aura lieu que quatre fois par an.
Les dates sont reprises dans le calendrier par quartier.
Pour être desservi par le service compétent il faudra effectuer une réservation, par téléphone au 0800 92 890, et ce au moins une semaine avant la date programmée pour le passage du véhicule de ramassage.
Le jour de l'enlèvement les préposés procèderont au pesage des déchets encombrants à reprendre. Il en coutera 0,26€ le kilo à payer AVANT enlèvement (il vaudra mieux être présent pour payer car sinon les déchets resteront sur le trottoir…).
Attention : la limite de 1m3 au maximum reste d'application.

LA DÉCHETTERIE

Actuellement située chaussée de Mons. Elle sera déplacée vers les nouvelles installations de la chaussée de Pepingen (à côté du bâtiment de la police locale).
La date théorique de ce transfert était fixée au 1er janvier 2014. Elle sera postposée, en effet les nouvelles installations ne seront pas opérationnelles avant plusieurs semaines. En attendant le site de la chaussée de Mons restera accessible.
La nouvelle déchetterie fonctionnera comme décrit dans le PF magazine du mois d'octobre dernier.

Rappelons-en, avec des précisions nouvelles, l'essentiel :

Pour un certain nombre de dépôts la gratuité est maintenue, soit pour le verre, papier, carton, pneus, polystyrène expansé (frigolite), batteries, déchets

contenant de l'asbeste, métaux ainsi que ce qui est connu sous le terme *petits déchets toxiques* , soit: solvants, peinture, huile de friture,…

Les «encombrants», soit mobilier non récupérable, matelas, matériaux de construction ou de démolition et autres, seront toujours acceptés mais ces dépôts ne seront plus gratuits. Il en coutera 0,16€ le kilo au déposant.

Pour les autres matières, comme déchets de jardins, et qui ne sont pas repris ci-dessus, une autre formule tarifaire sera appliquée, soit un forfait.
Ce sera deux euro pour l'accès à cette partie de la déchetterie pour un véhicule à une, deux, trois ou quatre roues (!) et le même tarif pour un … piéton (on a pensé à tout !).
Ce tarif sera porté à quatre euro pour une voiture avec remorque ou pour une camionnette et à huit euro pour une camionnette avec remorque.
Enfin il faut noter que ce tarif soit 2, 4 ou 8 € sera d'application pour les dix premières visites (sur base annuelle). Par la suite, et à partir de la 11ème visite le tarif est multiplié par huit. Ceci afin de dissuader un usage abusif de la déchetterie par, entre autres, des professionnels de certains secteurs qui, en principe, doivent faire appel à des entreprises privées spécialisées pour l'élimination de quantités importantes de déchets.

La déchetterie est ouverte du mardi au vendredi de 11h à 17h45 et le samedi de 10h à 15h45.
Fermée le lundi, le dimanche et les jours fériés.
En 2014, et outre les jours fériés légaux, fermée aussi les: vendredi 11 juillet, samedi 15 novembre et vendredi 26 décembre.

LE CALENDRIER 2014

Le territoire communal est découpé en quatre secteurs, le calendrier des collectes comporte donc quatre «*tournées*». Pour chaque secteur vous retrouverez résumé, sur un seul feuillet, l'ensemble des dates de collectes pour ce secteur.

Pour les SACS ROUGES, qui sont collectés chaque semaine, est repris dans le calendrier le jour dans la semaine ainsi que les dates des collectes de remplacement lorsque le jour habituel est un jour férié (par exemple pour Ruisbroek le jour de collecte normal pour les sacs rouges est le lundi, donc la tournée du lundi de Pâques est reportée au surlendemain, soit le mercredi).

Enfin, les déchets *doivent* être classifiés et séparés en catégories, chaque page de ce calendrier reprend donc les dates des collectes divisées en rubriques:

SACS BLANC

Les déchets de fruits, de légumes, de jardin, mais aussi des déchets alimentaires comme marc de café, pain, pommes de terre et coquilles d'œufs. Fleurs, papiers cuisines (essuie-tout) et mouchoirs en papier sont également concernés.
Ces déchets sont codés GFT (pour Groenten, Fruit en Tuinafval) et doivent être placés dans les sacs officiels BLANCS.

Ne PAS placer ici: os, terre, sable, litières de chats, cendres de cheminée.

SACS BLEU

Les flacons en plastique ayant contenu du liquide, le métal d'emballage (boîtes boissons), les cartons de boissons (berlingots). Codés PMD (pour Plastic, Metaal, Drinkcartons) ces déchets seront disposés dans les sacs officiels de couleur BLEUE.

Ne PAS placer ici: verre (bouteilles, bocaux ou autres), barquettes plastifiées (beurre, margarine, yaourts,...) sacs en plastique, feuilles aluminium, porcelaine, céramique, bidons huile moteur, emballages de produits toxiques.
Ne pas attacher de bidons plastiques à l'extérieur du sac.
Attention : Les sacs bleus sont transparents et les collecteurs peuvent donc vérifier la conformité du contenu. Aussi les sacs qui contiennent un ou des objets non admis ne seront pas collectés et resteront sur le trottoir muni d'un autocollant rouge vif motivant le non-enlèvement.

PAPIER & CARTON

Le papier et le carton, empaqueté ou disposé dans une boîte en carton (fermée). N'utiliser que de la corde ou de la ficelle: pas de fil plastique ni de fil de fer.
Ne PAS placer ici: papier peint, papiers gras, papiers plastifiés, cellophane, papier aluminium, papier carbone...

VERRE

Les flacons, bocaux et bouteilles en verre. Sans capsule ni bouchons.
Déposés impérativement dans une caisse ou un panier.

PAS de verre plat (verre à vitre), ampoules électriques, tubes TL, pyrex, cristal.

SACS ROUGE

Les déchets ménagers autres que ceux des rubriques précédentes, qui seront placés dans les sacs officiels de couleur ROUGE.

*

Les sacs officiels bleu, blanc, rouge sont obligatoires pour le type de déchet correspondant.

Les déchets collectés par l'entreprise désignée par l'administration communale peuvent être déposés sur le trottoir dès la veille du jour de la collecte à partir de 20h.
Les collectes commencent à 7h du matin.

Pour renseignements complémentaires ou pour signaler un problème en rapport avec le sujet, le service «milieu» de la commune peut-être contacté au 02 371.63.54.
Le fonctionnaire compétent répondra très volontiers à toute demande.
Veuillez tenir compte que la législation en matière linguistique impose aux agents des services publics locaux l'usage exclusif du néerlandais.

Le texte et les tableaux ont été composés sur base des informations aimablement communiquées par l'administration communale.

Nous ne sommes pas responsables des erreurs éventuelles.

■

« PRÉSENCE FRANCOPHONE » *vous informe*…

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS - 2014

Ruisbroek, Vlezenbeek, Oudenaken et Berchem.

1) Sacs rouge : chaque LUNDI, sauf :

LUNDI 21 avril (Pâques) reportée au MERCREDI 23 avril.
LUNDI 9 juin (Pentecôte) reportée au MERCREDI 11 juin.
LUNDI 21 juillet (Fête nationale) reportée au MERCREDI 23 juillet.

2) Sacs blanc :

06/01, 20/01, 03/02, 17/02, 03/03, 17/03.
A partir du 24/03 chaque semaine en même temps que les ROUGE,
et ce jusqu'au 27/10, ensuite :
10/11, 24/11, 08/12 et 22/12.

3) Sacs bleu:

07/01, 21/01, 04/02, 18/02, 04/03, 18/03,
01/04, 15/04, 29/04, 13/05, 27/05, 10/06, 24/06
08/07, 22/07, 05/08, 19/08, 02/09, 16/09, 30/09
14/10, 28/10, 10/11, 25/11, 09/12, 23/12.

4) Papier/carton:

08/01, 05/02, 05/03, 02/04, 07/05, 04/06,
02/07, 06/08, 03/09, 01/10, 05/11, 03/12.

5) Collecte à domicile du verre:

13/01, 16/06, 13/10.

6) Déchets encombrants:

Attention : uniquement sur appel par téléphone au 0800 92 890
05/02, 03/05, 06/08, 08/11.

« PRÉSENCE FRANCOPHONE » *vous informe*…

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS - 2014

Negenmanneke.

1) Sacs rouge: chaque VENDREDI, sauf

VENDREDI 15 aout (Assomption) avancée au MERCREDI 13 aout.

2) Sacs blanc :

10/01, 24/01, 07/02, 21/02, 07/03, 21/03.
A partir du 28/03 chaque semaine en même temps que les ROUGE,
et ce jusqu'au 31/10, ensuite :
14/11, 28/11, 12/12, 26/12.

3) Sacs bleu:

07/01, 21/01, 04/02, 18/02, 04/03, 18/03,
01/04, 15/04, 29/04, 13/05, 27/05, 10/06, 24/06,
08/07, 22/07, 05/08, 19/08, 02/09, 16/09, 30/09,
14/10, 28/10, 10/11, 25/11, 09/12, 23/12.

4) Papier/carton:

02/01, 06/02, 06/03, 03/04, 30/04, 05/06,
03/07, 07/08, 04/09, 02/10, 06/11, 04/12.

5) Collecte à domicile du verre:

13/01, 16/06, 13/10.

6) Déchets encombrants:

Attention : uniquement sur appel par téléphone au 0800 92 890
26/02, 24/05, 27/08, 29/11.

« PRÉSENCE FRANCOPHONE » *vous informe*…

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS - 2014

Rink et Zuun «Ouest».

(Le secteur ZUUN «OUEST» comporte les rues suivantes: H. Baeyensstraat, Bildstraat, Herfstlaan, Heydriesstraat, Karenberg, Kerkhofstraat, Lentelaan, J.B. Troucheaustraat, E. Vanderstenenstraat, Vogelstraat, J.B. Wauterstraat, Winterlaan et Zomerlaan).

1) **Sacs rouge: chaque MARDI sauf :**

MARDI 11 novembre (Armistice) reportée au MERCREDI 12 novembre.

2) **Sacs blanc:**

07/01, 21/01, 04/02, 18/02, 04/03, 18/03.
A partir du 25/03 chaque semaine en même temps que les ROUGE
et ce jusqu'au 28/10, ensuite :
12/11, 25/11, 09/12, 23/12.

3) **Sacs bleu:**

07/01, 21/01, 04/02, 18/02, 04/03, 18/03,
01/04, 15/04, 29/04, 13/05, 27/05, 10/06, 24/06,
08/07, 22/07, 05/08, 19/08, 02/09, 16/09, 30/09,
14/10, 28/10, 10/11, 25/11, 09/12, 23/12.

4) **Papier/carton:**

02/01, 06/02, 06/03, 03/04, 30/04, 05/06,
03/07, 07/08, 04/09, 02/10, 06/11, 04/12.

5) **Collecte à domicile du verre:**

13/01, 16/06, 13/10.

6) **Déchets encombrants:**

Attention : uniquement sur appel par téléphone au 0800 92 890
19/02, 17/05, 20/08, 22/11.

« PRÉSENCE FRANCOPHONE » *vous informe*…

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS – 2014

Zuun «Est».

1) Sacs rouge: chaque JEUDI, sauf :

JEUDI 1er mai (Fête du Travail) avancée au MERCREDI 30 avril.
JEUDI 25 décembre (Noël) avancée au MERCREDI 24 décembre.

2) Sacs blanc:

09/01, 23/01, 06/02, 20/02, 06/03, 20/03.
A partir du 27/03 chaque semaine en même temps que les ROUGE et ce jusqu'au 30/10, ensuite :
13/11, 27/11, 11/12, 24/12.

3) Sacs bleu:

07/01, 21/01, 04/02, 18/02, 04/03, 18/03,
01/04, 15/04, 29/04, 13/05, 27/05, 10/06, 24/06,
08/07, 22/07, 05/08, 19/08, 02/09, 16/09, 30/09,
14/10, 28/10, 10/11, 25/11, 09/12, 23/12.

4) Papier/carton:

02/01, 06/02, 06/03, 03/04, 30/04, 05/06,
03/07, 07/08, 04/09, 02/10, 06/11, 04/12.

5) Collecte à domicile du verre:

13/01, 16/06, 13/10.

6) Déchets encombrants:

Attention : uniquement sur appel par téléphone au 0800 92 890
08/02, 07/06, 13/08, 15/11.

P F MAGAZINE

PÉRIODIQUE TRIMESTRIEL

N° 113 – JANVIER / MARS 2014

Éditeur :
J Cornand – Watermolenlaan 3 – 1600 St-Pieters-Leeuw

Bureau de dépôt: Bruxelles X – Agréation n° P204095

Belgique – België
P. P.
Bruxelles X
1/3333